

352. — 4 AOUT 1862. — Loi qui ouvre des crédits supplémentaires au ministère des finances (1). (Monit. du 9 août 1862)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique :

1^o Le budget du ministère des finances, pour l'exercice 1861, fixé par la loi du 6 juillet 1860 (*Moniteur*, n^o 195), est augmenté de la somme de vingt-cinq mille neuf cent quarante-trois francs cinquante-cinq centimes (fr. 25,943 55), répartie de la manière indiquée ci-après :

CHAPITRE III.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES,
DOUANES ET ACCISES.

Art. 15. Service de la conservation du cadastre. — Traitements.	2,449 93
Art. 16. Service des contributions directes, des accises et de la comptabilité. — Traitements.	16,174 63
Art. 18. Service des douanes et de la recherche maritime.	7,518 99
	25,943 55

2^o Le budget du ministère des finances, pour l'exercice 1862, fixé par la loi du 30 décembre 1861 (*Moniteur*, n^o 1), est augmenté de la somme de deux cent quarante-six mille quatre cent quatre-vingt-quinze francs douze centimes (fr. 246,495 12), répartie de la manière indiquée ci-après :

CHAPITRE PREMIER.

Art. 10. Magasin général des papiers.	45,000 »
---	----------

CHAPITRE VIII.

Art. 41. Frais de poursuites et d'instance (années 1857, 1858 et 1860).	1,464 10
Art. 42. Frais de transcription d'un acte d'échange d'immeubles (1859).	31 02
Art. 43. Dépenses relatives à la révision des évaluations cadastrales.	200,000 »
	246,495 12

3^o Le budget des non-valeurs et des remboursements, pour le même exercice, est augmenté de la somme de quatre-vingt mille cent quarante francs quatre-vingt-quatre centimes (fr.80,140-84), répartie de la manière indiquée ci-après :

CHAPITRE III.

Art. 14. Restitution d'une amende de police de roulage au sieur De Ghaye (année 1860).	26 25
Art. 15. Restitution des sommes perçues du chef du séquestre du comte de Woestenraadt.	80,114 59
	80,140 84

4^o Ces crédits seront imputés sur les ressources ordinaires des exercices 1861 et 1862.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances,
M. FRÈRE-ORBAN.

353. — 4 AOUT 1862. — Loi qui autorise le gouvernement à vendre, à main ferme, à la ville de Spa le bois domanial de Commune-Poule (2). (Monit. du 9 août 1862.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le gouvernement est autorisé à vendre, à main ferme, à la ville de Spa, le bois domanial de Commune-Poule, contenant 44 hectares 50 ares 58 centiares, moyennant la somme de dix-huit mille quatre cent vingt-huit francs vingt-deux centimes (fr. 18,428-22).

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances,
M. FRÈRE-ORBAN.

354. — 4 AOUT 1862. — Arrêté royal. — Fixation du prix de la journée d'entretien des indigents, non aliénés, traités dans les hôpitaux et les hospices d'Anvers pendant l'année 1862. (Monit. du 15 août 1862.)

Léopold, etc. Vu l'art. 22 de la loi du 18 fé-

(1) *Annales parlementaires. Session de 1861-1862. CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 24 juin 1862, p. 1682-1683. — Rapport. Séance du 3 juillet 1862, p. 1766. — Discussion et adoption. Séance du 15 juillet, p. 1778-1779. SÉNAT. Rapport. Séance du 29 juillet 1862, p. 257. — Discussion générale. Séance du 30 juillet, p. 254. — Discussion des articles et adoption. Séance du 31 juillet, p. 269.*

(2) *Annales parlementaires. Session de 1861-1862. CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS. Exposé des motifs et texte du projet de loi. — Séance du 15 mai 1862, p. 1276. — Rapport. Séance du 3 juillet, p. 1782. — Discussion et adoption. Séance du 15 juillet, p. 1779. SÉNAT. Rapport. Séance du 29 juillet 1862, p. 260. — Discussion générale. Séance du 30 juillet, p. 254. — Discussion de l'article unique et adoption. Séance du 31 juillet, p. 268.*